ONU centre d'information

Document
délivré par le Centre d'information des Nations Unies à Tunis

TUNIS – DECEMBRE 2004

ONG/ONU

Guide pratique pour travailler avec les organisations internationales

ONU
CENTRE D'INFORMATION
61, Bd. Bab Benat
Tunis

Tel: +216 71 560203
Fax:+216 71 568811
onu.tunis@planet.tn
http://www.onu.org.tn/

I. Introduction
II. Coopération générale avec le système des Nations Unies

1. Conseil économique et social (ECOSOC)
2. Bureau de Liaison avec les Organisations Non Gouvernementales de l'Office des Nations Unies à Genève
3. Département de l'Information des Nations Unies (DPI)
4. Service de Liaison Non Gouvernemental des Nations Unies (SLNG)

III. Coopération sectorielle avec le système des Nations Unies

6. Organisation Internationale du Travail (OIT)
7. Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
8. Organisation Météorologique Mondiale (OMM)
9. Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
10. Union Internationale des Télécommunications (UIT)
11. Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH)
12. Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)
13. Programme des Nations Unies contre le SIDA (ONUSIDA)
14. Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED)
15. Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
16. Commission Economique pour l'Afrique de l'ONU (CEA)
17. Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA)
18. Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)
19. Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR)
20. Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR)
21. Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNRISD)
22. Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)
23. Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains(UN-Habitat)
24. Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)
25. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
26. Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
27. Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM)
28. Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
29. Programme Alimentaire Mondial (PAM)
30. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
31. Fonds International de Développement Agricole(FIDA)

IV. Coopération avec d'autres organisations internationales

32. Comité International de la Croix-Rouge (CICR)
33. Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR)
34. Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
35. Organisation Mondiale du Commerce (OMC)
36. Groupe de la Banque Mondiale
37. Fonds Monétaire International (FMI)
38. Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

I. Introduction

Les organisations internationales ont développé plusieurs mécanismes de coopération avec les ONG et la société civile en général. Cette coopération peut prendre plusieurs formes : elle peut être formelle ou informelle; opérationnelle et centrée sur le terrain ou plus centrée sur l'élaboration des politiques; etc. Ce guide vous présente les principaux mécanismes existants permettant d'établir des relations formelles avec les organisations internationales. Il est divisé en trois sections :

- Coopération générale avec les Nations Unies
- Coopération avec des organisation spécialisées du système des Nations Unies
- Coopération avec les autres organisations internationales

A noter que la plupart des organisations internationales sont basées à Genève ou bien y ont un bureau permanent. D'une manière générale, les ONG désirant travailler avec les Nations Unies ou d'autres organisations internationales doivent identifier le type de relations qu'elles recherchent. Elles doivent penser à mettre en place une coopération utile pour elles-mêmes et pour les OI. La procédure pour obtenir le statut consultatif demande temps et énergie. Les ONG qui demandent le statut seront soumises à un examen approfondi et devront prouver l'efficacité et la continuité de leurs activités. Si vous avez décidé de développer des relations formelles avec des OI, il est important d'être responsable et de respecter les règles afin de ne pas nuire aux autres ONG. Nous espérons que ce guide vous aidera.

II. Coopération générale avec le système des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies est composée de six organes principaux : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de justice et le Secrétariat des Nations Unies. L'article 71 de la Charte des Nations Unies établit les relations formelles entre l'ONU et les ONG. Il y a plusieurs formes de relations formelles avec les ONG

- **Organisation des Nations Unies** : http://www.un.org/french/

1. **ONU et société civile :** http://www.un.org/french/partners/civil_society/cs.htm

2. Conseil économique et social (ECOSOC)

Le Conseil économique et social (ECOSOC) est l'un des principaux organes de l'ONU. L'ECOSOC agit sous l'autorité de l'Assemblée générale dans le but de coordonner le travail économique et social de l'ONU et des agences et institutions spécialisées. Il regroupe plusieurs Commissions de l'ONU telles que la Commission des Droits de l'homme, la Commission sur le Développement durable, etc. Sa réunion annuelle principale se tient alternativement à Genève et à New York.
Les ONG peuvent poser leur candidature pour un statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Il y a trois types de statuts consultatifs (général, spécial et roster) qui permettent aux ONG de participer aux réunions et de partager l'information. Les ONG intéressées doivent démontrer leur expertise, basée sur leur expérience et leur représentativité. Le Comité des ONG à New York examine ensuite leur candidature.

- ECOSOC : http://www.un.org/french/ecosoc/2004
- Pour la participation des ONG (en anglais) : http://www.un.org/esa/coordination/ngo
- Pour le statut consultatif (en anglais) :http://www.un.org/esa/coordination/ngo/howtoapply.htm
- Pour télécharger les formulaires de candidature : http://www.un.org/esa/coordination/ngo/documents.htm

UN Economic Commission for Africa, Information Service
Commission Economique pour l'Afrique
B.P. 3001, Addis-Abeba, Ethiopie
Tél: 251-1-51-72-00
Cable: ECA Addis-Abeba
Télécopie: 251-1-51-44-16 (Addis-Abeba)
1- 212-963 4957 (New York)
Mél: ecainfo@un.org

Department of Economic and Social Affairs (DESA)
NGO Section
One UN Plaza, Room DC1-1480
New York, NY 10017
USA
Tel. : +1 (212) 963-8652
Fax: +1 (212) 963-9248
E-Mail : desangosection@un.org

3. Bureau de Liaison avec les Organisations Non Gouvernementales de l'Office des Nations Unies à Genève

Le Bureau de Liaison avec les ONG, Bureau du Directeur général, est le point focal, au sein de l'Office des Nations Unies à Genève, pour tout ce qui concerne les relations entre les Nations Unies et les ONG, en particulier celles régies par le statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Le principal objectif du Bureau de Liaison est de développer des programmes en vue d'un partenariat efficace entre les Nations Unies et les ONG. Il informe, oriente, conseille et assiste les représentants d'ONG dans la mise en application de leur statut consultatif. Il constitue l'interface officielle entre l'ONU et les ONG.

- Office des Nations Unies à Genève : http://www.unog.ch
- Bureau de relations avec les ONG: http://www.unog.ch/francais/liaison.htm
- Liaison avec la société civile : http://www.unog.ch/onug01/Files/001_un_gva/r6_civil_main.html

Office des Nations Unies à Genève
Bureau de liaison chargé des relations avec les ONG
Bureau du Directeur général
Bureau 153
Palais des Nations
1211 Genève 10 - Suisse
Tél: +41 22 917 21 27
Fax: +41 22 917 05 83
E-Mail : ungeneva.ngoliaison@unog.ch

4. Département de l'Information des Nations Unies (DPI)

Le Département de l'Information des Nations Unies (DPI) fait partie du Secrétariat de l'ONU. La mission du Département de l'information consiste à gérer et à coordonner le contenu communicationnel des activités de l'Organisation et de ses composantes, et à transmettre ce contenu de manière stratégique, notamment par des canaux appropriés, afin d'obtenir le plus large impact possible auprès du public. Les ONG peuvent demander à être associées au Département de l'information. Cela leur permet un plus grand accès aux informations produites par l'ONU. Le DPI fournit certains services comme l'organisation de conférences annuelles, des points d'information hebdomadaires, etc. Les ONG associées au Département de l'information doivent pouvoir disséminer largement les informations de l'ONU.

- Site officielle du DPI/ONG : http://www.un.org/french/geninfo/ngo/index.html
- Site des ONG (en anglais): http://www.undpi.org
- Procédure de partenariat : http://www.un.org/dpi/NGO'section/brochure.htm

Office des Nations Unies à Genève-Palais des Nations
Service de l'Information, bureau C-319
1211 Genève 10 - Suisse
Tél: +41 22 917 23 15/17
Fax: +41 22 917 01 65
E-Mail : dpi@undpi.am

5. Service de Liaison Non Gouvernemental des Nations Unies (SLNG)

Le Service de Liaison Non Gouvernemental des Nations Unies (SLNG) est un programme inter-agences semi-autonome créé en 1975 pour promouvoir et faciliter le participation de la communauté des Organisations Non Gouvernementales au sein du système des Nations Unies.
Le rôle du SLNG est de conseiller les Agences des Nations Unies (environ 20) qui le sponsorisent et d'aider les ONG actives auprès des Nation-Unies. Le SLNG finance et facilite également la participation de représentants d'ONG de pays en développement à des conférences des Nations Unies ainsi qu'à d'autres évènements. Le SLNG édite un large éventail de publications, y compris des lettres d'information et de "briefings" a l'intention de toutes les ONG, plus particulièrement pour celles des pays en développement. Le SLNG n'attribue pas de statut consultatif mais toute ONG peut demander à être incluse dans sa base de données et recevoir gratuitement ses publications.

- SLNG (en anglais): http://www.un-ngls.org
- Manuel du NGLS (en anglais) : http://www.unsystem.org/ngls/documents/publications.en/ngls.handbook/index.htm
- Guide du système ONU pour les ONG (en anglais): http://www.unsystem.org/ngls/documents/publications.en/ngo.guide/index.htm

SLNG
Bureau de Genève
Palais des Nations
1211 Genève 10 - Suisse
Tél: +41 22 917 20 76
Fax: +41 22 917 04 32
E-Mail: ngls@unctad.org

SLNG
Bureau de New York
United Nations
Room No. DC-1106
New York, NY 10017
USA

Fax: +1 212 963 87 12
E-mail: ngls@un.org

II. Coopération avec des organisations spécialisées du système des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies a développé plusieurs programmes et autres agences spécialisées qui font partie intégrante du système des Nations Unies. Parallèlement, les gouvernements ont créé plusieurs autres organisations internationales et régionales. Celles-ci ont leurs propres membres et définissent leur propre politique. Certaines ont développé des mécanismes formels de coordination avec l'ONU, et sont considérées comme membres du système des Nations Unies. D'autres ont des relations moins formelles avec l'ONU et ne sont pas considérées membres du système des Nations Unies.

6. Organisation Internationale du Travail (OIT)

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) - aussi connue sous le nom de son secrétariat permanent: "Bureau International du Travail (BIT) - est l'une des plus anciennes organisations internationales, ayant été fondée en 1919 comme partie du traité de Versailles, au temps de la SDN. Dans le système de l'ONU, l'OIT possède une structure tripartite unique avec des représentants des syndicats nationaux et des associations patronales participant en tant que partenaires égales avec des représentants gouvernementaux au travail des organismes gouvernants. Le but de l'OIT est de promouvoir la justice sociale, le droit du travail et les droits humains reconnus internationalement. L'OIT formule des standards internationaux du travail sous la forme de conventions et de recommandations qui visent à établir des normes minimales de droits liées au travail. De plus, l'OIT fournit une assistance technique et soutient le développement d'organisations indépendantes de travailleurs et d'employeurs. L'OIT collabore au niveau opérationnel avec de nombreuses organisations de la société civile et propose différentes formes de relations consultatives avec les ONG.

- OIT : http://www.oit.org/public/french/index.htm
- OIT et société civile (en anglais): http://www.ilo.org/public/english/comp/civil
- Règles applicables aux ONG (en anglais): http://www.ilo.org/public/english/comp/civil/ngo/relngios.htm#sp
- Demande d'invitation aux réunions de l'OIT : http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/pdf/note.pdf

Organisation Internationale du Travail
Bureau des Relations Extérieures et Partenariats
4, route des Morillons
1211 Genève 22 - Suisse
Tel.: +41 22 799 7604
Fax: +41 22 799 7146
E-mail: EXREL@ilo.org

7. Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Le but de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est d'atteindre le meilleur niveau de santé possible pour toutes les populations. L'OMS coordonne et dirige des travaux internationaux sur la santé. Ses principales activités incluent l'élaboration de politiques, le support technique, le traitement d'informations ainsi que le contrôle et l'application correcte des normes et standards sanitaires.
La base politique des relations entre les ONG et l'OMS est fournie par " Les principes régissant les relations avec les ONG ". Ces principes établissent les procédures d'admission pour les ONG voulant établir des relations officielles avec l'OMS. Cependant, l'OMS est en train de revoir ses mécanismes et ses procédures pour permettre une coopération plus effective avec les ONG.

- OMS : http://www.who.int
- OMS et société civile : www.who.int/civilsociety/fr/index.html
- Principes regissant les relations avec les organisations non gouvernementales : www.who.int/civilsociety/relations/principles/fr/index.html
- Ressources pour la société civile : www.who.int/civilsociety/resources/fr

Organisation mondiale de la santé
Avenue Appia 20
1211 Genève 27 - Suisse
Tel.: +41 22 791 44 10
Fax: +41 22 791 13 80
E-Mail: civilsociety@who.int

8. Organisation Météorologique Mondiale (OMM)

Le principal objectif de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) est de favoriser la coopération internationale visant à l'établissement de réseaux de stations récoltant des données météorologiques, hydrologiques et d'autres observations. L'OMM coordonne l'activité scientifique globale pour assurer une information météorologique rapide et exacte, ainsi que d'autres services pour un usage public, privé et commercial. L'organisation favorise les échanges rapides d'informations météorologiques, la standardisation de ces observations et la publication uniforme des observations et statistiques. De plus, elle contribue directement à l'analyse des changements climatiques et à la prévention des désastres climatiques: cyclones, sécheresses, diminution de la couche d'ozone, etc. A travers ses activités scientifiques, l'OMM contribue à la sûreté de la vie et des biens, au développement socio-économique des Etats et à la protection de l'environnement. L'organisation travaille avec de nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dans le domaine de la recherche sur le climat et des relevés météorologiques.

- OMM: www.wmo.ch

Organisation Météorologique Mondiale
7 bis Avenue de la Paix
CP 2300
211 Genève 2 - Suisse
Tel.: + 41 22 730 8111
Fax: + 41 22 730 8181

9. Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) est une organisation internationale dédiée à la promotion de l'utilisation et de la protection des travaux de l'esprit humain. L'organisation administre 23 traités internationaux qui traitent de différents aspects de protection de la propriété intellectuelle. Sa tâche principale est d'établir des standards internationaux concernant les lois et les pratiques de la propriété intellectuelle et de fournir des services d'enregistrement permettant à des brevets, des marques et des inventions d'être protégés. De plus, l'OMPI fournit une assistance technique et légale aux pays en développement.
Les ONG internationales ainsi que nationales peuvent obtenir le statut d'observateur permanent avec l'OMPI. Afin d'obtenir ce statut, certains critères doivent être remplis (voir ci-dessous). Parallèlement, l'organisation étend ses activités à de nouveaux groupes qui s'intéressent à la propriété intellectuelle (petites entreprises, paysans, artistes, etc.).

- OMPI : http://www.wipo.int/
- Critères d'admission pour le statut d'observateur permanent: www.wipo.int/about-wipo/en/members/admission/index.html

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
CP 18
1211 Genève 20 - Suisse
Tel.: +41 22 338 91 11
Fax: +41 22 733 54 28

10. Union Internationale des Télécommunications (UIT)

L'Union Internationale des Télécommunications (UIT) est une organisation internationale qui coordonne les opérations de réseaux de télécommunications à travers l'établissement de standards et le partage de spectres dans le but de favoriser le développement des technologies de communication et d'éliminer les interférences nocives entre les stations de radio des différents pays. De plus, l'UIT fournit une aide technique aux pays en développement dans le domaine des télécommunications.
La coopération avec les ONG est réduite mais les organisations privées travaillant dans les télécommunications ont la possibilité de devenir membres sectoriels de l'UIT ce qui leur permet d'accéder aux réunions, publications, informations, etc.

- UIT : www.itu.int/members/index-fr.html
- Membres de l'UIT : www.itu.int/members/index-fr.html

Union Internationale des Télécommunications
Place des Nations
1211 Genève 20 - Suisse
Tel. : +41 22 730 51 11
Fax : +41 22 733 72 56
E-Mail : itumail@itu.org

11. Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH)

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) basé à Genève a un mandat englobant la promotion universelle des Droits de l'Homme, de la coopération internationale pour les Droits de l'Homme, la ratification et l'application universelle des standards internationaux, l'assistance dans le développement de nouvelles règles, etc. Le Bureau est dirigé par le Haut-Commissaire qui a un rang de Sous-Secrétaire Général, et est divisé en différentes unités organisationnelles . Chaque année, le HCDH organise entre mars et avril la session de la Commission des Droits de l'Homme qui dure six semaines et en août la session de la Sous-commission des Droits de l'Homme qui dure trois semaines. D'autres réunions, groupes de travail et sessions du Comité sont organisés par le HCDH.
Chaque année, le HCDH offre une bourse à des représentants des peuples autochtones pour un programme d'études qui dure cinq mois et qui a lieu à Genève. Le HCDH organise également le Groupe de travail sur les peuples autochtones, la plus grande réunion du monde des droits de l'homme pour les peuples autochtones, qui se déroule chaque année à la fin du mois de juillet.
Il existe plusieurs types de relations avec les ONG :

1. Les relations formelles régies par le statut consultatif de l'ECOSOC. Ce statut donne accès aux réunions de la Commission et de la Sous-commission des Droits de l'Homme ainsi qu'à d'autres réunions sur les Droits de l'Homme. Les ONG peuvent assister aux réunions, faire des déclarations et éventuellement présenter des rapports écrits.
2. Certains groupes de travail sont ouverts à la participation des ONG n'ayant pas de statut consultatif avec l'ECOSOC. Les ONG ou les organisations de peuples autochtones doivent dans ce cas demander une accréditation spécifique pour assister à ces réunions.
3. Le HCDH soutient et et développe des projets avec les ONG.
4. Finalement, toute organisation peut soumettre des rapports dénonçant des violations des Droits de l'homme en suivant la procédure des communications.

- HCDH : www.unhchr.ch/html/hchr.htm
- Appui aux initiatives de la société civile : www.unhchr.ch/french/html/menu2/9/civilsup/support_fr.htm
- Résolution 1503 de l'ECOSOC (procédure et texte) : www.unhchr.ch/html/menu2/8/1503.htm
- Groupe de travail sur les peuples autochtones (inclus lien avec bourse): www.unhchr.ch/indigenous/groups-01.htm

Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
Palais Wilson
1211 Genève 10 - Suisse
Tel.: +41 22 917 90 00

12. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) dirige et coordonne l'action internationale pour la protection des réfugiés et la résolution des problèmes liés aux réfugiés. Son souci principal est la sauvegarde des droits et du bien-être des réfugiés. Le HCR a deux objectifs de base : protéger les réfugiés, et les aider à retrouver un mode de vie normal. De plus, l'organisation promeut les accords internationaux sur les réfugiés et supervise l'application par les Etats du droit international pour les réfugiés.
Les ONG jouent un rôle crucial dans le travail du HCR. La majorité des programmes pour les réfugiés sont mis en œuvre aujourd'hui par des ONG. Le HCR possède une Unité de Coordination avec les ONG qui est le point central pour les questions générales relatives aux ONG. Chaque année, le HCR

signe des accords de partenariat avec plus de 500 ONG à travers le monde. A travers ces accords, les ONG travaillent souvent en tant que partenaires opérationnels dans la mise en oeuvre des projets. Les ONG peuvent également contribuer à l'élaboration de la politique du HCR en participant à la réunion de son comité exécutif (EXCOM) au mois de septembre à Genève.

- UNHCR (en anglais) : www.unhcr.ch

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
Case Postale 2500
1211 Genève 2 Dépôt - Suisse
Tel.: +41 22 739 81 11

13. Programme des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)

Le Programme des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) est un programme conjoint et co-financé par l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'UNESCO, l'OMS, la Banque Mondiale, le PNUCID et l'OIT. Sa mission globale, en tant que représentant de l'action mondiale contre le SIDA, est de diriger, renforcer et soutenir la lutte contre l'épidémie afin d'empêcher sa propagation, de procurer des soins aux malades, de diminuer la vulnérabilité des personnes et des communautés et de réduire l'impact socio-économique et humain de l'épidémie.
ONUSIDA inclut les représentants de la société civile dans son Comité exécutif et développe des programmes avec les gouvernements et les ONG.

- ONUSIDA (anglais) : www.unaids.org
- Partenariat avec la société civile : www.unaids.org/en/about+unaids/partnerships.asp

ONUSIDA
20, avenue Appia
1211 Genève 27 - Suisse
Tel.: +41 22 791 36 66
Fax: +41 22 791 41 87
E-Mail: unaids@unaids.org

14. Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)

La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) fut établit comme un organe permanent de l'Assemblée Générale des Nations Unies avec le but de promouvoir le commerce international et le développement économique, en particulier dans les pays en développement. La CNUCED est un forum de discussion visant à établir des stratégies et des politiques de développement dans une économie mondiale globalisée. Elle est devenue le point focal au sein des Nations Unies pour le traitement intégré liées au commerce et au développement ainsi pour les questions liées aux domaines de la finance, de la technologie, des investissements et du développement durable.
La CNUCED propose trois catégories de statut consultatif aux ONG (général, spécial et national) Le statut consultatif est accordé par le Conseil du Commerce et du Développement en accord avec ses règles de procédure (règle 77, article XV). Les ONG voulant acquérir un tel statut doivent remplir un questionnaire spécial sur leur structure et leurs activités.

- CNUCED : www.unctad.org

CNUCED
Palais des Nations
8-14, Av. de la Paix
1211 Genève 10 - Suisse
Tel: +41 22 917 1234
Fax: +41 22 907 0043
E-mail : info@unctad.org

15. Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) vise à protéger l'environnement. Il encourage l'utilisation et le développement durable de l'environnement global en développant des instruments environnementaux nationaux et internationaux, en renforçant des institutions pour une utilisation sage de l'environnement et en facilitant les transferts de technologie et de connaissances pour un développement durable.
Le PNUE a établit des liens solides avec la société civile. Le PNUE possède une Section "ONG et société civile" afin de promouvoir une participation plus efficace et plus grande de tous les membres de la société civile par rapport aux problèmes environnementaux. Cette participation est décrite dans le document " Stratégie pour renforcer la participation de la société civile dans le travail du PNUE ". Les ONG peuvent également obtenir un statut d'observateur au Conseil du PNUE et de ses organes subsidiaires.
A travers son Réseau Environnement de Genève, qui rassemble les principales organisations internationales et ONG travaillant dans le domaine de l'environnement, l'office régionale pour l'Europe du PNUE maintien une forte coopération avec la communauté environnementale à Genève. GEN maintien également une bibliothèque environnementale publique et un cybercafé et organise régulièrement des événements pour sensibiliser le public aux problèmes liés à l'environnement et au développement durable.

- PNUE : http://www.unep.org/french/
- ONG et société civile : www.unep.org/Documents.multilingual/Default.asp?DocumentID=340&l=fr
- Unité ONG et société civile (en anglais) : www.unep.org/dpdl/cso/rules.html
- Ressources pour les ONG et la société civile (en anglais): www.unep.org/Documents/Default.asp?DocumentID=292
- Réseau Environnementale de Genève : www.environmenthouse.ch

Programme des Nations Unies pour l'Environnement
(Bureau Régional pour l'Europe)
Maison Internationale de l'Environnement
11-13, ch. des Anémones
1219 Chatelaine, Genève - Suisse
Tel. +41 22 917 82 79
Fax: +41 22 917 80 24
Email: roe@unep.ch

16. Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique

La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique est une des 5 commissions régionales du Conseil Economique et Social de l'ONU. Elle réunit les Etats africains membres de l'ONU. Elle a pour but de faciliter la coopération et l'échange d'informations dans les domaines du commerce, de l'environnement et des transports. La CEA coopère avec des ONG sur des questions spécifiques, telles que les femmes, le développement durable, les NTCI, etc…

- CEA (en français) : http://www.uneca.org/fr/fr_main.htm

UN Economic Commission for Africa, Information Service
Commission Economique pour l'Afrique
B.P. 3001, Addis-Abeba, Ethiopie
Tél: 251-1-51-72-00
Cable: ECA Addis-Abeba
Télécopie: 251-1-51-44-16 (Addis-Abeba)
1- 212-963 4957 (New York)
Mél: ecainfo@un.org

17. Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (BCAH/OCHA)

Le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires a le mandat de coordonner l'assistance de l'ONU dans des crises humanitaires. OCHA travaille de concert avec des agences de secours opérationnelles et il sert aussi de catalyseur pour une action humanitaire de principe de l'anticipation d'une crise jusqu'à la mise en route de la réhabilitation et de la reconstruction.
Plusieurs acteurs, comme des gouvernements, des ONG, des agences onusiennes et des individus, cherchent à répondre simultanément aux crises humanitaires actuelles. BCAH/OCHA travaille avec eux pour assurer un cadre cohérent dans lequel chaque acteur puisse contribuer efficacement et le plus vite possible à l'effort.
Les rôles principaux du BCAH/OCHA sont de
--Coordonner la réponse humanitaire internationale, en conduisant des évaluations des besoins humanitaires et en dirigeant des évaluations périodiques.
--Soutenir la communauté humanitaire dans le développement des politiques et favoriser un réseau de réponse en cas d'urgence
--Travailler sur des questions humanitaires, négocier l'accès aux civils, donner une voix aux victimes muettes des crises et assurer que les opinions et inquiétudes de la communauté humanitaire générale soient reflétées dans les efforts entrepris pour la rétablissement et la construction de la paix.
--Partager des informations avec des partenaires humanitaires; promouvoir des rapports analytiques autoritaires; distribuer des informations fiables aux médias publics; disséminer des données opérationnelles à travers des canaux en ligne ou 'offline' et sur place; coordonner l'informatique.
Son site web constitue aussi une ressource importante d'information pour les ONG.

- BCAH/OCHA (en anglais) : http://ochaonline.un.org/
- Projet ReliefWeb de l'OCHA (en anglais) : www.reliefweb.int

Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
Palais des Nations
Avenue de la Paix 8 - 14
1211 Genève 10 - Suisse
Phone: + 41 22 917 12 34

Fax: + 41 22 917 00 23
E-mail: ochagva@un.org

18. Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) est la principale source de financement international pour les programmes concernant la population et la santé reproductive. Le FNUAP intervient dans trois domaines principaux : assurer l'accès universel aux soins de santé reproductive, promouvoir les stratégies de développement et de population qui permettent le renforcement des capacités, promouvoir la sensibilisation aux problèmes de population et de développement. De plus, le FNUAP aide les gouvernements des pays les plus pauvres et autres pays dans le besoin à formuler des politiques et stratégies de développement durable.
Le FNUAP a créé un "Groupe thématique sur les ONG et la société civile" dans le but de promouvoir, renforcer et faciliter les interactions et la collaboration avec les ONG. Sa collaboration avec les ONG comporte un large éventail de questions ainsi qu'un échange régulier d'informations. Les ONG ont même la possibilité d'exécuter des projets financés par le FNUAP au niveau national, régional et international.

- Site du FNUAP (en anglais) : www.unfpa.org
- Partenaires du FNUAP (en anglais) : www.unfpa.org/about/links.htm

FNUAP
Palais des Nations
1211 Genève 10 - Suisse
Tel.: + 41 22 917 85 72
Fax: + 41 22 917 80 16

19. Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR)

L'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) vise à renforcer l'efficacité de l'ONU à travers des programmes appropriés de formation et de recherche. L'UNITAR a deux domaines principaux d'activités : formation en gestion des affaires internationales (diplomatie multilatérale, coopération internationale, etc.) et formation et renforcement des capacités dans le domaine social et économique.
Certaines formations sont ouvertes aux ONG et aux représentants de populations autochtones.

- UNITAR : www.unitar.org

UNITAR
Palais des Nations
1211 Genève 10 - Suisse
Tel. : +41 22 917 12 34
Fax : +41 22 917 80 47
e-mail : info@unitar.org

20. Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR)

Le mandat de l'Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR) est de diriger la recherche en matière de désarmement et de sécurité afin d'assister la communauté

internationale dans ses efforts et décisions relatives au désarmement. L'UNIDIR examine différents problèmes comme les armes nucléaires tactiques, la sécurité des réfugiés, la guerre informatique, les mesures de confiance au niveau régional et les armes légères et de petit calibre. A travers ses projets de recherche, publications, réunions et réseaux d'experts, l'UNIDIIR promeut le dialogue sur les défis relatifs au désarmement et à la sécurité entre les membres des Nations Unies et la communauté des chercheurs.
L'UNIDIR collabore étroitement avec d'autres organisations de recherche, des universités et des ONG. Il possède plusieurs mécanismes de mise en réseau et de collaboration formels ou informels pour une coopération active avec les autres organisations, instituts de recherche et experts. Un forum de discussion sur Internet (e-dialogue) permet aux personnes intéressées d'explorer de manière interactive les problèmes de désarmement, de sécurité et de contrôle des armes.

- UNIDIR : www.unidir.org
- UNIDIR e-dialogue : www.unidir.org/html/fr/e-dialog.html

UNIDIR
Palais des Nations
1211 Genève 10 - Suisse
Tel. : +41 22 917 31 86
Fax: +41 22 917 01 76
E-Mail: unidir@unog.ch

21. Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNRISD)

L'Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNRISD) entreprend la recherche pluridisciplinaire sur les dimensions sociales des problèmes actuels touchant au développement. Par son travail, l'UNRISD cherche à promouvoir une approche holistique et multidisciplinaire du développement social et à travers ses recherches à stimuler le dialogue et à contribuer aux débats politiques sur les problèmes clés du développement social.
Reconnaissant l'importance des organisations de la société dans le travail de développement et le besoin de renforcer la société civile en général, l'UNRISD a mis sur pied un "Programme de Recherche sur la société civile et les mouvements sociaux". Ce Programme encourage une approche critique du concept de société civile, suit son évolution et cherche à améliorer la compréhension de diverses formes d'organisation locale. L'UNRISD a lancé en mai 2003 un nouveau projet de recherche sur les Sommets des Nations Unies et l'engagement de la Société civile avec l'objectif de juger l'impact des sommets sur les actions de la société civile au niveau global, national et local.

- UNRISD : www.unrisd.org
- Programme de recherche sur la société civile et les mouvements sociaux : http://www.unrisd.org/80256B3C005BB128/(httpProgrammeAreasForResearchHome)/F25CB3CC77AD656E80256B750053D399?OpenDocument

UNRISD
Palais des Nations
1211 Genève 10 - Suisse
Tel.: +41 22 917 3020
Fax: +41 22 917 0650
E-mail: info@unrisd.org

22. Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

Le but de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI) est de soutenir les efforts de développement industriel de ses Etats membres. Elle fournit une aide en matière de connaissances, talents, information et technologie afin de favoriser le plein-emploi, une économie compétitive et la protection de l'environnement.
La politique de l'ONUDI envers la société civile se concentre sur le partenariat avec le secteur privé et les organisations de la société civile liées à l'industrie. L'ONUDI a mis en place un "Programme de partenariat entrepreneurial " afin de favoriser et promouvoir les partenariats avec les corporations transnationales soutenus par les gouvernements et les organisations de société civile. Ce partenariat comprend la participation dans les activités de programmation, la coopération technique, etc.

- ONUDI (en anglais) : www.unido.org/fr/
- Programme de partenariat (en anglais) : www.unido.org/fr/doc/4364
- Guide pour le partenariat (en anglais): www.unido.org/fr/doc/4365

ONUDI
Bureau de Genève
Palais des Nations
Le Bocage, Pavillion I
8, Rue de Pregny
1211 Genève 10 - Suisse
el..: +41 22 917 33 67 or 64
Fax : +41 22 917 00 59
E-Mail : office.geneva@unido.org

23. Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains(ONU-Habitat)

Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat) vise à promouvoir le développement social et environnemental des villes dans le but de fournir un abri adéquat à tous. Le UN-Habitat dirige avec la Banque Mondiale deux programmes au niveau mondial : La campagne globale sur la gouvernance urbaine et la campagne globale pour la sécurité urbaine ainsi que d'autres projets dans les pays sortant de la guerre.
Différents groupes de la société civile et d'ONG collaborent activement avec le UN-Habitat. Ils peuvent participer aux conférences officielles et dans l'exécution de programmes et projets dans le domaine des établissements humains et dans le cadre de l'Agenda du UN-Habitat.

- UN-Habitat (en anglais) : www.unhabitat.org

ONU-Habitat Bureau de Genève
International Environment House
11-13 chemin des Anémones
CH 1219 Chatelaine, Genève - Suisse
Tel.: +41 22 917 86 46/48
Fax: +41 22 917 80 46
E-mail: habitatgva@unog.ch

24. Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)

L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) encourage la collaboration entre les nations dans les domaines de l'éducation, la science, la culture et la communication afin de contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde et de faire avancer le respect universel de la justice, de la loi, des Droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'UNESCO fournit aux états membres une expertise en coopération technique, prépare et adopte des recommandations statuaires ainsi que des études préparatoires et promeut les échanges et la partage de connaissances.
L'UNESCO possède une "Section des ONG et Fondations" . Ces relations sont décrites dans les "Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les ONG". D'après ces directives, les ONG peuvent avoir des relations opérationnelles ou formelles avec l'UNESCO. Les relations formelles visent à une coopération soutenue et sont divisées entre le type consultatif et associatif, selon le rôle et la structure de l'ONG. Les demandes d'admission pour obtenir le statut officiel peuvent être soumises au Comité des ONG du Conseil exécutif.

- UNESCO : www.unesco.org
- UNESCO et ONG : http://erc.unesco.org/ong/index_fr.htm
- Comité de liaison UNESCO-ONG : www.unesco.org/ngo/comite/
- Directives concernant les relations avec les ONG : www.unesco.org/ngo/comite/directivesfrancais.htm

UNESCO
Bureau de Liaison
Villa " les Feuillantines "
1211 Genève 10 - Suisse
Tel. : +41 22 917 33 81
Fax : +41 22 917 00 64
E-mail :
geneva@unesco.org

Section des ONG et fondations internationales
Division des Relations avec les organisations internationales
Secteur pour les relations extérieures et la coopération
Maison de l'UNESCO
7, Place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
Tel.: +33 1 45 68 11 78/14 98
Fax: +33 1 45 68 56 43
E-Mail: rio-ngo@unesco.org

25. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) travaille dans le domaine de l'assistance au développement et de la coopération technique. Le PNUD est le coordinateur principal de la coopération technique au développement fournie par tout le système des Nations Unies. Le PNUD encourage et soutient les efforts visant à soulager la pauvreté, à gérer les ressources naturelles, améliorer la gouvernance, etc. Le PNUD vise donc à établir des capacités dans les pays en développement pour un développement humain durable.
Le PNUD travaille étroitement avec les organisations de la société civile à tous les niveaux. La Division de la Société civile s'occupe de la collaboration du PNUD avec les ONG et fait partie du Bureau des politiques de développement (BDP). Cette division fournit des conseils et une assistance aux différentes sections du PNUD sur la manière de travailler plus étroitement avec les organisations de la société civile et de soutenir celles-ci en leur donnant accès à l'information et aux ressources appropriées. De plus, le PNUD a adopté une politique visant à établir un partenariat durable avec les peuples autochtones et leurs organisations.

- PNUD : www.undp.org/french
- PNUD et société civile (en anglais) : www.undp.org/cso/
- Documentation du PNUD (en anglais) : www.undp.org/csopp/CSO/NewFiles/resources.html

PNUD	**Civil Society Division**
Bureau de Genève	One United Nations Plaza
11-13, chemin des Anémones	New York, N.Y. 10017, USA
1219 Genève 10 - Suisse	Tel.: +1 212 906 59 06
Tel.: +41 22 917 85 37	Fax: +1 212 906 53 16
Fax: +41 22 917 80 01	E-Mail: catilin.wiesen@undp.org

26. Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) œuvre pour la promotion et la protection des droits de l'enfant et de la femme. Son principal objectif est de mettre en place un environnement protégeant les enfants des abus, de l'exploitation et de la violence et garantissant leur santé et une nutrition adéquate. L'UNICEF soutient la Convention universelle des Droits de l'Enfant, un traité multilatéral qui fournit un cadre éthique au travail de l'organisation.
Le statut consultatif auprès de l'ONU et de ses agences spécialisées permet aux ONG de présenter leurs points de vue au Conseil exécutif de l'UNICEF et de participer à la formulation des politiques. Les ONG possédant le statut consultatif avec l'UNICEF peuvent aussi participer aux réunions, soumettre des déclarations écrites et des présentations orales. Le Comité des ONG sur l'UNICEF est formé de près de 200 ONG qui collaborent avec le Secrétariat de l'UNICEF et agit comme un forum pour une coopération plus efficace entre l'organisation et les ONG.

- UNICEF : www.unicef.org/french
- UNICEF et société civile : http://www.unicef.org/french/about/partnerships/index.html

UNICEF	**Siège de l'UNICEF**
Bureau de Genève	UNICEF House
Palais des Nations	3 United Nations Plaza
1211 Genève 10 - Suisse	New York, New York 10017, U.S.A.
Tel. : +41 22 909 51 11	Tel.: +1 212 326 70 00
Fax : +41 22 909 59 09	Fax:+1 212 887 74 65

27. Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM)

Le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM) fournit une assistance financière et technique aux programmes et stratégies qui promeuvent les droits des femmes ainsi que leur participation politique et sécurité économique. Le but principal d'UNIFEM est de favoriser l'égalité des sexes et de sensibiliser l'opinion aux problèmes et aux préoccupations des femmes.
Les ONG sont des partenaires essentiels d'UNIFEM dans le partage des informations, la mise en réseaux et le plaidoyer. Elles exécutent également souvent des projets d'UNIFEM. Le Comité des ONG ayant le statut consultatif auprès d'UNIFEM tient régulièrement des réunions présentant les activités d'UNIFEM et organise des ateliers de travail destinés aux femmes dirigeant une ONG.

- UNIFEM (en anglais) : www.unifem.org

- Documentation : http://www.unifem.org/index.php?f_page_pid=142

UNIFEM
304 E. 45th St., 15th Floor
New York, NY 10017
USA
Tel. : +1 (212) 906-6400
Fax: +1 (212) 906-6705

28. Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

L'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) vise à exécuter des programmes de secours direct et de travaux pour les réfugiés palestiniens. A travers ces différents programmes, l'UNRWA est le principal fournisseur de services de base dans les domaines de la santé, l'éducation et autres domaines sociaux.
L'UNRWA entretient une étroite collaboration avec les ONG. Ce partenariat est généralement orienté vers l'aide médicale et humanitaire, les droits de l'Homme ou le développement.

- UNRWA : www.un.org/unrwa

UNRWA
Bureau de liaison
Room 92-93, Annexe Le Bocage,
Palais des Nations, 1211 Genève - Suisse
Tel.: + 41 22 917 11 66
Fax: + 41 22 917 06 56

29. Programme Alimentaire Mondial (PAM)

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) est l'agence des Nations Unies qui est en première ligne dans la lutte contre la famine dans le monde. Son Programme Aliments-pour-la Vie fournit une aide alimentaire rapide et efficace à des millions de gens y compris aux réfugiés et personnes déplacées dans des conditions d'urgence. A travers ses projets Aliments-pour-la Croissance, le PAM vise à utiliser l'aide alimentaire comme médecine préventive et encourage l'autosuffisance alimentaire à travers ses projets Aliments-pour-le Travail.
Le partenariat du PAM avec les ONG peut prendre diverses formes, principalement dans le contrôle et la distribution des vivres et l'évaluation des risques de famine. Dans la plupart des cas, un Memorandum définit le cadre général de collaboration entre l'ONG et le PAM. Le degré de collaboration concrète avec les ONG est déterminé par la situation locale et par conséquent est décidé principalement par le Bureau national du PAM. Les ONG travaillant dans l'aide humanitaire ou au développement peuvent contacter le PAM pour recevoir une assistance alimentaire pour un projet. De plus, il existe un journal sur les activités du PAM qui est publié par les ONG partenaires (contacter jutta.neitzel@wfp.org).

- PAM (en anglais) : www.wfp.org
- PAM et ONG (en anglais) : www.wfp.org/aboutwfp/partners/ngo.html

PAM
Bureau de Liaison
Palais des Nations, 1211 Genève 10 - Suisse
Tel.:+41 22 917 85 68
Fax:+41 22 917 80 18
E-Mail : WFP.Genève@wfp.org

30. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

L'Organisation des Nations Unies pour L'Alimentation et l'Agriculture (FAO) vise à soulager la pauvreté et la famine en favorisant le développement agricole, l'amélioration de la nourriture et la sécurité alimentaire. Son mandat est d'augmenter les niveaux alimentaires et le niveau de vie, d'augmenter la productivité agricole et d'améliorer les conditions de vie de la population rurale à travers l'assistance technique, les conseils aux gouvernements et la dissémination des informations.
Le document " La politique et la stratégie du FAO pour la coopération avec les ONG et les organisations de la société civile" définit le cadre général pour les relations du FAO avec les ONG. Les ONG peuvent obtenir le statut consultatif, spécialisé ou de liaison avec le FAO. En outre, il existe une section ONG et un groupe de travail interne qui gère les relations entre la société civile et le FAO.

- FAO : http://www.fao.org/index_fr.htm
- FAO et relations ONG/société civile : http://www.fao.org/tc/NGO/index_fr.htm
- Protocole de partenariat : http://www.fao.org/tc/NGO/1/cooperation_fr.htm
- Documentation pour les ONG : http://www.fao.org/tc/NGO/6/accessing_fr.htm

FAO
Bureau de liaison
Palais des Nations
1211 Genève 10 - Suisse
Tel.: +41 22 917 36 90
Fax: +41 22 917 00 65
E-mail: FAO-LOGE@fao.org

32. Fonds International de Développement Agricole(FIDA)

Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) a été crée pour lutter contre la faim et la pauvreté rurale. Il finance des programmes et des projets pour améliorer la sécurité alimentaire et le revenu parmi dans les zones rurales des pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés. Le FIDA encourage aussi le développement social, l'égalité des sexes, la génération de revenus, l'amélioration de la nutrition, l'environnement durable et la bonne gouvernance.
Le FIDA possède une Unité de Coordination avec les ONG chargée de développer des politiques visant à renforcer le partenariat FIDA/ONG. Le FIDA travaille avec les ONG à tous les niveaux : au niveau opérationnel ainsi que dans les domaines concernant la recherche, l'assistance technique, le renforcement des capacités, l'échange d'informations, le plaidoyer et la mise en réseaux. Des réunions de consultation entre le FIDA et les ONG sont organisées régulièrement et ont constitué un forum pour une proche interaction entre des ONG de développement sélectionnées et le FIDA.

- FIDA : www.ifad.org
- FIDA et ONG/société civile : www.ifad.org/ngo/index.htm
- Unité de coordination avec les ONG : www.ifad.org/ngo/contact/index.htm

- Protocole de collaboration : www.ifad.org/ngo/ecp/initiate.htm

International Fund for Agricultural Development
Via del Serafico, 107
00142 Rome - Italy
Tel: 39-0654591
Fax: +39-065043463
E-mail: ifad@ifad.org

III. Coopération avec d'autres organisations internationales

33. Comité International de la Croix-Rouge (CICR)

Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) est une organisation impartiale, neutre et indépendante dont la mission exclusivement humanitaire est de protéger les vies et la dignité des victimes de la guerre et de violences internes, et de leur fournir une assistance. En accomplissant sa mission, le CICR dirige et coordonne les activités de secours international. De plus, le CICR s'efforce de prévenir les souffrances en assurant la promotion et le renforcement du droit humanitaire et des principes humanitaires universels. Bien qu'il ne fasse pas partie du système des Nations Unies, le CICR a un statut d'observateur permanent auprès des Nations Unies et bénéficie de droits et de devoirs spécifiques octroyés par la Convention de Genève.
Le CICR et ses sociétés nationales travaillent avec les ONG et le secteur privé dans les opérations, le développement, la recherche, la collecte de fonds et le plaidoyer public. Le CICR collabore fréquemment avec les compagnies privées travaillant dans le domaine de l'aide humanitaire et de secours et/ou travaillant dans les situations propices à la guerre ainsi qu'avec le monde des affaires appuyant les activités humanitaires du CICR.

- CICR : www.icrc.org
- CICR et relations avec le secteur privé : www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/iwpList2/ICRC_Activities:Private_sector_relations

Comité International de la Croix-Rouge
19 avenue de la Paix
1202 Genève - Suisse
Tel.: + 41 22 734 60 01
Fax: + 41 22 733 20 57
E-mail: press.gva@icrc.org>
Autres contacts: www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/iwpList2/About_the_ICRC:Contacts

34. Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR)

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge (FISCR) regroupe toutes les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge. En tant que la plus importante organisation humanitaire au niveau mondial, la mission du FISCR consiste à améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables, en particulier les victimes des catastrophes naturelles, de la pauvreté issue de

crises socio-économiques, les réfugiés et les victimes d'urgences sanitaires. La Fédération exécute donc des opérations de secours aux victimes de désastres et combine ces interventions avec un travail de développement afin de renforcer les capacités de ses sociétés nationales. Le travail du FISCR se concentre sur quatre secteurs principaux : promotion des valeurs humanitaires, réponse aux catastrophes, préparation aux catastrophes, soins sanitaires et communautaires. Son action est complémentaire à celle du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) qui est plus concentrée sur les situations de guerres et de conflits.
La Fédération travaille à travers ses sociétés nationales et avec le CICR mais collabore également avec beaucoup d'autres organisations. Cette collaboration existe dans quatre domaines : promotion des principes fondamentaux et des valeurs humanitaires, préparation aux catastrophes, réponse aux catastrophes, soins sanitaires et communautaires. De plus, le FISCR dispose du statut d'observateur permanent auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

- FISCR : www.ifrc.org/fr/index.asp
- Partenariat avec la FISCR : www.ifrc.org/fr/who/partners.asp

FISCR
Case Postale 372
1211 Genève 19 - Suisse
Tel.: +41 22 730 42 22
Fax: +41 22 733 03 95
E-mail: secretariat@ifrc.org

35. Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

L 'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) fournit une assistance aux gouvernements et autres partenaires internationaux en matière de migration. Grâce à ses programmes concernant la santé des migrants, la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées et le retour à la vie civile, l'OIM est devenue l'une des plus importantes organisations humanitaires au niveau international.
Bien qu'elle ne fasse pas partie du système des Nations Unies, l'OIM entretient des relations étroites de travail avec les organes de l'ONU et les ONG. Plusieurs organisations internationales ainsi que des ONG internationales possèdent le statut d'observateurs auprès de l'OIM.

- OIM (en anglais) : www.iom.int

OIM
17, Route des Morillons
1211 Genève 19 - Suisse
Tel. : +41 22 717 91 11
Fax : +41 22 798 61 50
E-mail: info@iom.int

36. Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)vise à réguler le commerce international. Elle fonctionne comme un forum pour les négociations commerciales multilatérales fournissant des mécanismes de règlement des différends commerciaux. L'OMC inclut aussi les Accords sur les aspects pertinents des Droits sur la propriété intellectuelle et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) . LOMC

collabore étroitement avec le FMI et la Banque Mondiale afin d'atteindre une plus grande cohérence dans le système commercial mondial.
Les Lignes directrices pour les Arrangements concernant les relations avec les ONG (WT/L/162), adoptées en 1966, visent à faciliter et encourager les discussions avec les ONG sur des problèmes relevant du mandat de l'OMC. Les arrangements avec les ONG ont principalement portés sur la participation aux conférences ministérielles et autres réunions ainsi que sur les contact quotidiens entre le Secrétariat de l'OMC et les ONG. Des réunions pour les ONG sont organisées régulièrement et les ONG sont invitées à faire des présentations aux Etats membres ou observateurs ou à participer à des séminaires techniques.

- OMC : www.wto.org/indexfr.htm
- Relations avec les ONG : http://www.wto.org/french/forums_f/ngo_f/ngo_f.htm

OMC
Rue de Lausanne 154
1211 Genève 21 - Suisse
Tel. : +41 22 739 51 11
Fax : +41 22 731 42 06
E-Mail: enquiries@wto.org

37. Groupe de la Banque Mondiale

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, plus communément appelée Banque Mondiale, a été crée en vue d'encourager la diminution de la pauvreté et le développement durable en prêtant aux gouvernements des états membres et en favorisant les investissements économiques et le changement de politiques. A travers ses prêts, ses conseils en politique et son assistance technique, la Banque Mondiale soutient un grand nombre de programmes visant à la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement.
Une Equipe sur la Société Civile vise à renforcer la coordination entre le travail de la Banque Mondiale en faveur de la société civile ainsi que faciliter l'accès de la société civile à la Banque. Cette dernière fournit également des fonds pour des projets. De plus, un bulletin électronique mensuel - le Bulletin sur l'Engagement de la Société Civile - contenant des informations utiles telles que les prochaines consultations, les évènements spéciaux et les nouveaux documents de politiques- est publié sur le site internet de la Banque Mondiale pour la société civile. Vous pouvez vous inscrire en envoyant un e-mail à: civilsociety@worldbank.org

- Banque Mondiale : www.banquemondiale.org
- Société civile (en anglais) : www.worldbank.org/civilsociety (en español) : www.bancomundial.org/ong.html
- Site des mécanismes de prêt de la BIRD pour la société civile (document pdf): http://www.worldbank.org/fps/pdf/mtc_french.pdf
- Fonds global pour les peuples indigènes (ang/fr/esp) : http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/sdvext.nsf/63ByDocName/GlobalFundForIndigenousPeoples

Bureau de la Banque Mondiale
Chemin Louis-Dunant 3
Case Postale 66
1211 Genève 20 - Suisse
Tel.: +41 22 748 10 00
Fax: +41 22 748 10 30

Equipe de la Société Civile
Tel: +1 202 473 18 40
Fax: +1 202 522 71 31
E-mail:
civilsociety@worldbank.org

38. Fonds Monétaire International (FMI)

Le Fonds Monétaire International (FMI) a pour mandat de promouvoir la coopération monétaire internationale, la stabilité des taux de change, de stimuler la croissance économique et le niveau d'emploi et de fournir une assistance financière temporaire aux pays afin de faciliter les ajustements de leur balance des paiements. Le FMI fournit une assistance financière et technique aux Etats membres. Il n'existe pas actuellement de politique établie par le FMI envers les ONG. Cependant, un Bulletin du FMI sur la Société Civile est publié régulièrement. Il contient de courtes descriptions des nouveaux développements concernant la société civile et fournit des références pour des lectures plus approfondies. Il mentionne aussi les nouveaux documents de recherches et de discussions, les prochaines conférences et d'autres informations utiles. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : ngoliaison@imf.org

- FMI : www.imf.org
- Bulletin pour la société civile : www.imf.org/external/np/exr/cs/fra/index.asp

FMI
(Bureau de liaison)
58, Rue de Moillebeau
1209 Genève - Suisse
Tel.: +41 22 918 03 00
Fax: +41 22 918 03 03

39. Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

L'Organisation Internationale de la Francophonie regroupe 56 pays francophones travaillant pour établir le dialogue et la solidarité dans un effort concerté de réaliser les aspirations de leurs peuples. L'OIF est pour le respect de la variété des langues et rejette la standardisation. L'OIF travaille aussi pour promouvoir le développement. L'organisation travaille dans des domaines tels que les médias et l'information, coopération avec les jeunes, le développement, les droits de l'homme, etc. L'OIF développe la plupart de ses projets à travers l'Agence Internationale de la Francophonie.
L'OIF soutien des projets menés par des ONG et par d'autres organisations de la société civile. L'organisation donne le statut consultatif aux ONG, qui sont invitées à se réunir dans le cadre de la 'Conférence des OING francophones.'

- OIF : www.francophonie.org
- Site web pour les ONG : http://oing.francophonie.org